

AUDICE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 459.810 €
Siège social : 9 Rue Jules Ferry
74000 ANNECY

791 082 365 RCS ANNECY

PROCES-VERBAL CONSTATANT LE CARACTERE DEFINITIF

DE LA REDUCTION DU CAPITAL

L'an deux mil vingt-trois le treize septembre,

au siège de la société ci-dessus dénommée,

Monsieur Marc PAQUIER,
Agissant en qualité de gérant de la société AUDICE Invest, présidente de la société par actions simplifiée AUDICE,

fait, par les présentes, les constatations suivantes :

- 1) Aux termes d'un procès-verbal en date du 3 août 2023, l'assemblée générale extraordinaire des associés a, sous la condition suspensive de l'absence d'opposition(s) des créanciers de la société dans le délai prévu par la loi ou, en cas d'opposition(s), de leur rejet par le tribunal de commerce, décidé de réduire le capital social d'une somme de 22.960 € pour le ramener de 459.810 € à 436.850 € par voie de rachat et d'annulation des 2.296 actions appartenant à la société AION en contrepartie du versement d'une somme de 99.869,51 €.
- 2) Comme conséquence de cette décision, ladite assemblée a, sous la même condition suspensive, modifié les articles 6 et 7 des statuts de la société.
- 3) Le procès-verbal de cette assemblée a été déposé au greffe du tribunal de commerce le 7 août 2023.
- 4) A la date du 28 août 2023, soit vingt jours après ce dépôt, aucune opposition n'a été formulée par les créanciers de la société.
- 5) La condition suspensive se trouve ainsi réalisée et, en conséquence, la réduction du capital décidée le 3 août 2023 ainsi que la modification corrélative des statuts sont devenues définitives à compter de cette date.

-=0=-

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal par la présidente de la société.

Pour la société AUDICE Invest,
Marc PAQUIER,

